

COMMUNE DE RÉGNY

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- SÉANCE DU LUNDI 07 SEPTEMBRE 2026 -

Numéro de délibération	Objet de la délibération	Résultat du vote
DCM 2026-65	Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 15 juin 2026	Adoptée
DCM 2026-66	Vente SAS RENORENOV/SCI DE LA CAILLA (parcelles 49-55-100-101-102 section AN-Le Forestier) : renonciation de la commune à son droit de retour – mise en place d'un pacte de préférence sur l'ensemble des parcelles pour une durée de 10 ans	Adoptée
DCM 2026-67	Instauration de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation	Adoptée
DCM 2026-68	Fixation du taux de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation	Adoptée
DCM 2026-69 DCM 2026-70	Régularisation des baux emphytéotiques du projet de construction d'un abri avec des panneaux photovoltaïques en toiture, 4 rue du collège - VOLUME II - VOLUME III	Adoptée Adoptée
DCM 2026-71	Requalification du centre-bourg : - Permis d'aménager - Mission de maîtrise d'œuvre pour la démolition de l'ilot du trêve et l'aménagement provisoire	Adoptée
DCM 2026-72	Vente des biens communaux (petit matériel et mobilier)	Adoptée
DCM 2026-73	Subventions de fonctionnement aux associations (Société de chasse – Sou des écoles - Comité d'animation	Adoptée
DCM 2026-74	Mobilisation des financements (EDF et Région) de dispositifs de climatisation ou de rafraîchissement pour équiper les bâtiments scolaires	Adoptée
DCM 2026-75	Subvention de fonctionnement « fournitures scolaires » versée aux élèves domiciliés sur la commune et scolarisés au collège Nicolas Conté	Adoptée
DCM 2026-76	Participation annuelle des communes aux frais de fonctionnement du gymnase mis à disposition du collège « Nicolas Conté »	Adoptée
DCM 2026-77	Mise à jour des emplois au tableau des effectifs	Adoptée
DCM 2026-78	Assainissement collectif : rapport annuel du délégataire Veolia - année 2025	Adoptée
DCM 2026-79	Assainissement collectif : rapport sur le prix et la qualité du service - année 2025	Adoptée
DCM 2026-80	Compte rendu des décisions du Maire (article L.2122-22 du CGCT)	Adoptée